

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

S/L/111  
19 mai 2003

(03-2659)

---

Conseil du commerce des services

## CINQUIÈME DÉCISION SUR L'ACCEPTATION DU CINQUIÈME PROTOCOLE

Adoptée par le Conseil du commerce des services  
le 14 mai 2003

*Le Conseil du commerce des services,*

*Eu égard* au cinquième Protocole annexé à l'Accord général sur le commerce des services (AGCS),

*Nonobstant* la Décision sur l'acceptation du cinquième Protocole annexé à l'AGCS adoptée par le Conseil le 15 février 1999 (S/L/68),

Décide ce qui suit:

Le cinquième Protocole sera réouvert à l'acceptation de la République dominicaine à compter de la date de la présente décision et jusqu'au 16 juillet 2003. Le Protocole entrera en vigueur pour la République dominicaine à la date de cette acceptation.

---